

POURQUOI UTILISER DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES À USAGE COURT ?

Certaines activités, comme l'agroalimentaire, nécessitent une hygiène irréprochable. L'utilisation de protections à usage court garantit une hygiène et une efficacité à moindre coût ; les équipements jetables permettant de disposer d'équipements neufs plusieurs fois dans la journée. L'agressivité de certains composés chimiques nécessite le remplacement des équipements de protection de catégorie 3 en cas de contact avec le vêtement.

COMMENT BIEN CHOISIR SA PROTECTION À USAGE COURT ?

Dans les équipements de protection individuelle à usage court, on distingue deux types de protections :

- les équipements d'hygiène qui évitent à l'opérateur de contaminer les lieux dans lequel il travaille et les produits qu'il traite ainsi que de souiller ses vêtements.
- les protections du corps de catégorie 3 contre les risques chimiques qui nécessitent d'être remplacées en cas de contact avec les produits concernés.

LA PROTECTION DES MAINS

POUR LES GANTS DESTINÉS À PROTÉGER L'HYGIÈNE

	PET	PEVIERGE	VINYLE	LATEX	NITRILE
Composition	Mélange Polyéthylène	Polyéthylène	Polychlorure de vinyle	Caoutchouc naturel	Caoutchouc synthétique
Avantages	Pas de risque allergique	Pas de risque allergique (Plus cher que PET)	Pas de risque allergique	Sensibilité	Sensibilité
				Confort gestuel	Confort gestuel
				Élasticité	Élasticité
Inconvénients	Fragile	Fragile	Fragile	Risque d'allergie	Peu économique
	Non extensible	Non extensible	Niveau protection faible	Peu économique	
	Peu de sensibilité	Peu de sensibilité	Peu extensible		
	Peu de dextérité	Peu de dextérité	Peu de sensibilité		
Stockage	Pas contact alimentaire		Peu de dextérité		
	Éviter la chaleur	Éviter la chaleur	Éviter la chaleur	Éviter la lumière	Éviter le froid
Contact alimentaire 					
Aliments Secs		X	X	X	X
Aliments Aqueux		X	X	X	X
Aliments Alcoolisés		X	Peu adapté	X	X
Aliments Acides		X	X		X (avec variable)
Aliments Gras		X		X (avec exclusions)	X

POUR LES GANTS DE CATÉGORIE 3 DESTINÉS AUX SALLES BLANCHES

	Confort, élasticité Sensibilité tactile	Durabilité	Résistance à la traction	Risques d'allergies	Résistance chimique	Coût	
LATEX	★★★★	★	★★	★★★★	★★	★★	Aucun
NITRILE	★★	★★★★	★★★★	★	★★★★	★★	Bas
NEOPRENE	★★★	★★	★★		★★★★	★★★	Moyen / Modéré
							Haut
							Supérieur



LES NORMES QUI PROTÈGENT

PICTO	NORMES	LIBELLÉS ET SPÉCIFICITÉS						
Norme de base								
	EN 420:2003+ A1:2009	Exigences générales relatives aux critères de conception, d'innocuité, de marquage et d'information valables pour les gants de protection et les manchettes.						
		Tour de main (mm)	Longueur de la main (mm)	Taille du gant	Longueur minimale du gant (mm)			
		152	160	6	220			
		178	171	7	230			
		203	182	8	240			
		229	192	9	250			
		254	204	10	260			
		279	15	11	270			
EN ISO 21420 : 2020 remplace la norme homologuée EN420+A1:2009.								
Contact alimentaire								
	Gants adaptés au contact alimentaire	Les gants utilisés pour manipuler les produits alimentaires doivent être composés de matériaux spécifiques autorisés par la réglementation et soumis à des tests, selon la Directive Européenne 85/572 et les règlements 1935/2004 et 10/2011 (ancienne directive 2002/72). Ils permettent de vérifier leur innocuité et leur inertie notamment en termes de migration de particules. S'il existe des restrictions pour certains groupes d'aliments, elles doivent être mentionnées.						
Protection contre les risques chimiques								
Ancienne classification EN 374:2003		Nouvelle classification EN ISO 374:2016						
EN 374-2 (résistance à la pénétration)	EN ISO 374-2 	EN 374-1 Type C 	EN ISO 374-1/Type C 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité • Temps de perméation : supérieur ou égal à 10 mn pour au moins 1 produit chimique de la nouvelle liste 				
EN 374-2 (micro-organismes)	EN ISO 374-2 	EN 374-5 	EN 374-5 Virus 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité Test ISO 16604:2004 (pour des gants qui revendiquent la protection contre les virus et tous les gants de protection chimique > 40 cm)				
EN 374-3 (12 produits chimiques)	EN ISO 374-3 	EN 374-1 Type B 	EN ISO 374-1/Type B XYZ 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité • Temps de perméation : supérieur ou égal à 30 mn pour au moins 3 produits chimiques de la nouvelle liste 				
		EN 374-1 Type A 	EN ISO 374-1/Type A UWXYZ 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité • Temps de perméation : supérieur ou égal à 30 mn pour au moins 6 produits chimiques de la nouvelle liste 				
Test de perméation : Rappel : la perméation est un mouvement des molécules à travers le gant. Le temps de perméation est reporté en minute pour chaque échantillon testé.								
Classe		0	1	2	3	4	5	6
Temps de perméation (mm)		< 10	10	30	60	120	240	> 480

Lettre code	Substance chimique
A	Méthanol
B	Acétone
C	Acétonitrile
D	Dichlorométhane
E	Sulfure de carbone
F	Toluène
G	Diéthylamine
H	Tétrahydrofurane
I	Acétate d'éthyle
J	n-Heptane
K	Soude caustique 40 %
L	Acide sulfurique 96 %
M	Acide nitrique 65 %
N	Acide acétique 99 %
O	Ammoniaque
P	Peroxyde d'hydrogène 30 %
S	Acide fluohydrique 40 %
T	Formaldéhyde 37 %

USAGE COURT

VOIR PAGE 143

POUR DÉTERMINER VOTRE TAILLE DE GANTS



MARQUAGE DU GANT :

- IDENTIFICATION DU FABRICANT OU DU RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ
- NOM ET RÉFÉRENCE DU GANT
- TAILLE
- DATE DE PÉREMPTION SI NÉCESSAIRE

- MARQUAGE CE
- NOTICE D'INFORMATION

LES MATIÈRES DES GANTS

	Blue	Red	Green	Grey	Orange		Blue	Red	Green	Grey	Orange		Blue	Red	Green	Grey	Orange
Acétaldéhyde (aldéhyde acétique)	+	+	-	-	-	Cyclohexanone	+	=	-	-	-	Lessives en poudre	++	++	++	++	++
Acétate d'ammonium	++	++	++	++	++	Décolorants pour coiffure	++	++	++	++	++	Magnésie	++	++	++	++	++
Acétate d'éthyle	-	+	=	=	-	Dés herbants	+	++	++	++	+	Méthanol (alcool méthylique)	=	+	++	++	+
Acétate de butyle	-	+	+	=	-	Détergents ménagers	++	++	+	+	++	2-Méthoxyethanol	=	++	++	++	+
Acétate de vinyle	-	=	=	=	-	Diacétone alcool	++	++	+	=	-	Méthylamine	+	++	++	++	++
Acétone	=	=	-	-	-	Dibutyléther	-	=	+	+	=	Méthylaniline	=	=	++	++	++
Acide acétique à 50 %	++	++	=	=	++	Dibutylphthalate	=	++	++	++	-	Méthyléthylcétone	+	=	-	-	-
Acide acétique glacial	+	++	=	=	=	Dichloroéthane	-	=	=	++	-	Méthylisobutylcétone	+	=	-	-	-
Acide chlorhydrique à 30 % et à 5 %	++	++	++	++	++	Diéthanolamine	++	++	++	++	++	Monochlorobenzène	-	=	=	++	-
Acide chromique	=	+	=	=	+	Dioctylphthalate	=	++	++	++	-	Monoéthanolamine	++	++	++	++	++
Acide citrique	++	++	++	++	++	Eau de javel	+	++	++	++	+	Naphta (white spirit)	-	+	++	++	+
Acide fluorhydrique à 30 %	+	++	+	+	++	Eau oxygénée	=	++	++	++	++	Naphtalène	-	=	+	++	-
Acide formique à 90 %	+	++	=	=	++	Eau régale	-	+	=	=	=	Nitrate d'ammonium	++	++	++	++	++
Acide lactique à 85 %	+	++	+	+	++	Engrais	++	++	++	++	++	Nitrate de calcium	++	++	++	++	++
Acide nitrique à 20 %	+	++	+	+	++	Essence de térébenthine	-	=	++	++	=	Nitrate de potassium	++	++	++	++	++
Acide oléique	+	++	++	++	+	Essence voiture	-	+	++	++	=	Nitrate de sodium	++	++	++	++	++
Acide oxalique	++	++	++	++	++	Ethanol (alcool éthylique)	+	++	++	++	++	Nitrobenzène	-	=	-	++	-
Acide phosphorique à 75 %	++	++	++	++	++	Éther de pétrole	-	=	++	++	-	Nitropropane	=	=	-	-	-
Acide sulfurique concentré	=	+	=	-	+	2-Ethoxyethanol	=	++	++	++	+	Octanol (alcool octylique)	++	++	++	++	++
Acide sulfurique dilué (batterie)	++	++	++	++	++	2-Ethoxyethylacetate	-	++	=	=	-	Parfums et essences	++	++	++	++	++
Alcool amylique	=	+	+	+	=	Éthylamine	-	+	-	-	-	Peinture à l'eau	++	++	++	++	++
Alcool benzylique	=	+	=	++	+	Éthylaniline	=	++	++	++	=	Peinture glycérophtalique	-	=	++	++	=
Ammoniaque concentrée	++	++	+	+	++	Éthylèneglycol	++	++	++	++	++	Perchloréthylène	-	=	++	++	=
Aniline	=	++	-	+	=	Fixateurs	++	++	++	++	++	Permanganate de potassium	++	++	++	++	++
Asphalte	-	=	++	++	=	Fluides hydrauliques (esters)	++	++	++	++	=	Phenol (acide phénique)	=	+	+	+	+
Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	-	=	=	+	-	Fluorures	=	++	++	++	=	Phosphates de calcium	++	++	++	++	++
Benzène	-	-	=	++	-	Formaldéhyde (formol) à 30 %	++	++	++	++	++	Phosphates de potassium	++	++	++	++	++
Betteraves	++	++	++	++	++	Fuels	-	=	++	++	++	Phosphates de sodium	++	++	++	++	++
Beurre	-	++	++	++	=	Furoil (furfuroil ou furaldéhyde)	+	++	-	++	-	Poissons et crustacés	=	++	++	++	=
Bicarbonate de potassium	++	++	++	++	++	Gazoil	-	+	++	++	+	Potasse concentrée	++	++	+	++	++
Bicarbonate de sodium	++	++	++	++	++	Glycérine	++	++	++	++	++	Produits pétroliers	-	=	+	++	=
Bichromate de potassium	=	++	++	++	++	Glycols	++	++	++	++	++	Produits pour mise en plis	++	++	++	++	++
Bisulfite de sodium	++	++	++	++	++	Graisses animales	=	++	++	++	++	Résines polyesters	-	=	+	+	=
Boissons alcoolisées	++	++	++	++	++	Graisses minérales	-	=	++	++	=	Shampoings	++	++	++	++	++
Boissons sans alcool	++	++	++	++	++	Hexane	-	+	++	++	=	Silicates	++	++	++	++	++
Borax	++	++	++	++	++	Huile d'arachide	-	++	++	++	=	Soude concentrée	++	++	+	++	++
Bromures	=	++	++	++	=	Huile d'olive	-	++	++	++	=	Styrène	-	=	++	++	-
n - butanol (alcool butylique)	+	++	++	++	++	Huile de coupe	-	++	++	++	++	Sulfate de potassium	++	++	++	++	++
Butoxyethanol	+	++	++	++	=	Huile de lard	-	++	++	++	=	Sulfate de sodium	++	++	++	++	++
Carbonate d'ammonium	++	++	++	++	++	Huile de lin	-	++	++	++	=	Sulfate de zinc	++	++	++	++	++
Carbonate de potassium	++	++	++	++	++	Huile de navette	-	=	++	++	-	Sulfites, bisulfites, hyposulfites	++	++	++	++	++
Carbonate de sodium	++	++	++	++	++	Huile de paraffine	-	=	++	++	=	Teintures (cheveux)	++	++	++	++	++
Chaux éteinte	++	++	++	++	++	Huile de pin	-	=	++	++	=	Tétrachlorure de carbone	-	=	+	++	=
Chaux vive	++	++	++	++	++	Huile de ricin	-	++	++	++	=	THF = Tétrahydrofuranne	=	=	-	-	-
Chlore	=	++	++	++	=	Huile de soja	-	++	++	++	=	Toluène	-	=	+	++	=
Chloroacétone	++	++	-	-	-	Huiles de frein (lookheed)	=	++	++	++	+	Tributylphosphate	-	=	-	-	-
Chloroforme	-	-	=	+	-	Huiles de graissage	-	=	++	++	=	Trichloréthylène	-	=	=	++	-
Chlorure d'ammonium	++	++	++	++	++	Huiles diesel	-	=	++	++	=	Triéthanolamine à 85 %	++	++	++	++	++
Chlorure de calcium	++	++	++	++	++	Huiles hydrauliques (pétrole)	-	=	++	++	=	Trinitrobenzène	-	=	+	++	=
Chlorure de méthylène	-	=	=	+	-	Huiles pour turbines	-	=	++	++	=	Trinitrotoluène	-	=	+	++	=
Chlorure de potassium	++	++	++	++	++	Hydroxyde de calcium	++	++	++	++	++	Triphénylphosphate	=	+	-	-	-
Chlorure de sodium	++	++	++	++	++	Hypochlorite de calcium	++	++	++	++	++	Vinaigre et condiments	++	++	++	++	+
Créosote	=	++	++	++	+	Hypochlorite de sodium	++	++	++	++	++	Volailles	=	++	++	++	-
Crésol	+	++	++	++	+	Isobutanol (alcool isobutylique)	+	++	++	++	++	Xylène	-	=	+	++	=
Cyanure de potassium	++	++	++	++	++	Isobutylcétone	++	+	-	-	-	Xylophène	-	=	+	++	=
Cyclohexane	-	++	++	++	=	Kérosène	-	+	++	++	+						
Cyclohexanol	++	++	++	++	++	Lait et produits laitiers	=	++	++	++	-						

Cette table ne donne que des indications générales sur les matériaux. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la nature exacte du produit chimique, sa température, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion, etc. **Nous vous recommandons de vous référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant* et de mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions réelles d'utilisation.**

- ++ Excellent Le gant peut être utilisé en contact prolongé avec le produit chimique (dans la limite du temps de passage)*.
- + Bon Le gant peut être utilisé en contact intermittent avec le produit chimique (pour une durée totale inférieure au temps de passage)*.
- = Moyen Le gant peut être utilisé contre des éclaboussures du produit chimique.
- Déconseillé L'usage de ce gant n'est pas recommandé.

■ Latex naturel
 ■ Néoprène
 ■ Nitrile
 ■ Fluoroélastomère
 ■ Vinyle (PVC)

Source MAPA



PROTECTION DU CORPS

PICTO	NORMES	TYPE	PICTO TYPE	LIBELLÉS ET SPÉCIFICITÉS
Protection contre les risques chimiques				
	EN 1073-2			Exigences pour les vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules.
	EN 943-2	Type 1 : Substances chimiques gazeuses et vapeurs		Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides. Exigences pour les combinaisons de protection chimique étanches aux gaz (type 1) destinées aux équipes de secours.
	EN 943-1	Types 1 et 2 : Substances chimiques gazeuses et vapeurs	 	Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides. Exigences pour les combinaisons de protection chimique ventilées et non ventilées «étanches aux gaz» (type 1) et «non étanches aux gaz» (type 2).
	EN 14605+A1	Type 3 : Liquides		Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides. Exigences pour les vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4) y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB3 et PB4).
		Type 4 : Aérosols		Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et particules solides Vêtements étanches aux gaz (Type 1) destinés aux équipes de secours.
	EN ISO 13982-1+A1	Type 5 : Particules solides, fibres		Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides transportées par l'air.
	EN 13034+A1	Type 6 : Pulvérisations légères, éclaboussures de faible intensité		Vêtements offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides.
	EN 14126			Exigences pour les vêtements de protection contre les agents infectieux (liquides et poussières contaminées).

